



Des assurances qu'il faut fuir

Par **yacco**, le **03/07/2016** à **17:05**

je suis assuré à xxxxxx depuis cette année xxxxxx a passé ses contrats en responsables en modifiant ses tarifs de remboursement naturellement au détriment de l'adhérent Ces modifications majeures ont été faites sans nous informé officiellement des répercussions sur nos remboursements Tout le monde ou plus exactement devrait savoir que très peu de médecins spécialistes ont signés des CAS en privé !même aucun chirurgien de Rhône travaillant dans le privé n'a de CAS)au final c'est l'adhérent qui est pénalisé car dans le contrat modifié le remboursement CAS à pris la place du remboursement choisi Pour moi une modification des tarifs à la baisse doit annuler automatiquement le contrat ce qui n'a pas été le cas, xxxxxx a préféré continuer sans rien dire naturellement c'est toujours cela de gagné car il faut avoir un remboursement pour s'en apercevoir. Beaucoup d'adhérent se font gruger car ils font confiance à leur mutuelle et ne regardent même pas les remboursements c'est ce que l'on appelle du VOL[barre]E[/barre] Je passe sur les termes ambigus introduit volontairement dans les contrats par exemple Hospitalisation en privé que les contrats prévoient de rembourser convenablement alors que l'hospitalisation de jour laisse à votre charge de belles sommes pour les dépassements d'honoraires des anesthésistes et chirurgiens Je conseille aux adhérents de bien analyser les contrats qui paraissent alléchants et surtout de résilier ou de fuir xxxxxx

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...